

DELIBERATION N° 79/85 : AVENANTS N° 2 et 3 - MARCHE E.L.N. - ECOLE MATERNELLE
CHARCOT

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux et rapporteur, informe l'Assemblée qu'il importe de réaliser des travaux supplémentaires à l'école maternelle CHARCOT, pour les plantations et les espaces verts des logements de fonction et d'améliorer les prestations d'espaces verts prévues au marché en ce qui concerne l'école, pour un montant T.T.C. de 28 593 F 67.

D'autre part, il y a lieu de passer un avenant N° 3 avec l'entreprise Littoral-Nord, prolongeant le délai de réalisation des travaux jusqu'au 17 Avril 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- Autorise le Maire à signer avec l'entreprise LITTORAL-NORD, titulaire du marché "Construction de l'école maternelle CHARCOT et des logements de fonction qui y sont attachés", un avenant N° 2 au marché du 19 Avril 1978, approuvé le 17 Mai 1978, pour un montant de 28 593 F 67 T.T.C., concernant les plantations et espaces verts des logements de fonction et l'amélioration des plantations d'arbres prévues autour de l'école CHARCOT.
- Autorise le Maire à signer un avenant N° 3 au marché indiqué ci-dessus avec l'entreprise LITTORAL-NORD, prolongeant le délai d'exécution des travaux jusqu'au 17 Avril 1979.
- Le décompte définitif de l'opération présenté par l'entreprise LITTORAL-NORD est accepté.